

Soutenez

Les Œnopiades

Montpellier 2022



 L'INSTITUT
agro Montpellier



Dossier de sponsoring

Les Œnopiades

L'événement

Nous avons le plaisir de vous adresser ce dossier de participation pour l'événement le plus attendu des futurs oenologues de France :

La 16ème édition des Œnopiades.

Cet **événement national** regroupe tous les étudiants Œnologues lors du week-end du **18 au 20 mars 2022**. Il regroupe environ **300 étudiants** des **6 centres historique** du Diplôme National D'Œnologue :

Montpellier-Faculté de Pharmacie, Montpellier-Institut Agronomique, Toulouse, Bordeaux, Reims et Dijon.

Les objectifs



Culturels

- **Animation** (master class, conférences)
- Concours de **dégustation**
- **Découverte** des régions viticoles et des spécialités



Economiques

- **Promouvoir** nos partenaires de la filière
- **Favoriser** les produits locaux
- Faire un **événement Eco-responsable**



Sociaux

- **Développer** le lien social
- **Rencontrer** nos futurs collaborateurs
- Instaurer une **Cohésion d'équipe** au sein des compétitions



Les organisateurs

Et cette année, ce sont les étudiants œnologues de Montpellier (DNO de la faculté de Pharmacie et de l'Institut Agro de Montpellier) qui organisent cet événement.. L'organisation de l'évènement a été segmenté. Les étudiants organisateurs sont donc répartis en 3 pôles:

Pôle Communication & Sponsoring



**Mathieu
DURAND**



**Angélique
PICARD**



**Julie
ROULLEAU**



**Elsa
SIGNORET**



**Mélanie
CHOPPIN**

Pôle Logistique



**Laure
SOURDON**



**Lucas
SOMMERARD**



**Sophie
COMMARECHE**

Pôle Logement & Prestataire



**Jean-Baptiste
LAURENCE**



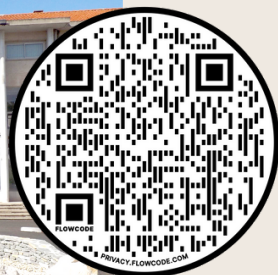
**Arnaud
JULIE**



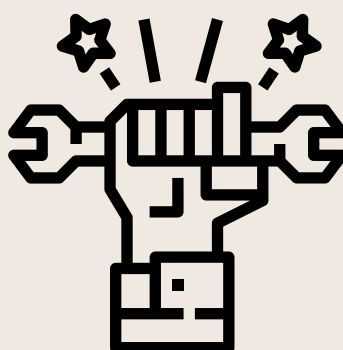
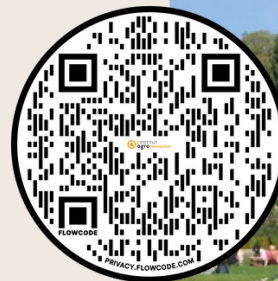
**Lucas
SECHER**

Information sur les centres de formation d'œnologie

DNO Faculté de Pharmacie



DNO Institut Agro



Nos soutiens

L'organisation d'un tel événement nécessite un budget conséquent, c'est pourquoi nous sommes à la recherche de partenaires

Ils nous soutiennent déjà :



Le Budget Prévisionnel



Infrastructures

- Location de camping
- Location de salle
- Aménagements

13 000 €

5 000 €



Activités

- Vins pour les dégustations
- Accessoires



Restauration

- 2 dîners
- 1 déjeuner
- 2 petits déjeuners

10 000 €



Total des dépenses
estimé à 28 000 €



Catégories de Sponsoring

OFFRES	AVANTAGES	DONS
Offre Ballon	Logo sur tous nos supports de communication digitaux * et supports physiques	1 000 €
Offre Flûte	Offre Ballon + Stand lors de l'évènement	2 000 €
Offre Tulipe	Offre Flûte + Présentation de l'entreprise sur nos support digitaux *	3 000 €
Offre Carton	Promotion des vins auprès du public d'étudiants œnologues lors des repas	Bouteilles de vin
Offre "Tout pour la dégustation"	Offre Ballon + Promotion de l'organisme à travers les outils de dégustation fournis	Verres de dégustation en verre ou en plastique / Tire bouchon / Drop-Stop/ Seau rafraichisseur

Nous sommes en mesure de vous fournir une attestation pour défiscaliser votre don !



*pages Facebook "œnologues de France", "œnopiades 2022", compte Instagram "œnopiades 2022", ainsi que plaquettes de présentation finalisée de l'évènement

Informations de contact

Vous souhaitez sponsoriser les **CENOPIADES 2022** ?



Remplissez puis **envoyer** le formulaire de souscription en pièce-Jointe à ce mail.



Nous prendrons contact avec vous et vous enverrons le contrat à nous retourner signé au plus tôt.

Vous souhaitez d'avantage de renseignements ? **Contactez nous !**



**Mathieu Durand, Président Association Corporation
Oenologie, DNO Faculté de Pharmacie**

Mail : durand.mathieu83@gmail.com

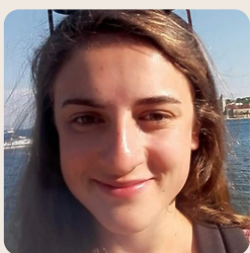
Téléphone : 06.60.32.47.88



**Angélique Picard, Représentante étudiante, DNO Institut
Agronomique Montpellier**

Mail : angelique.picard@supagro.fr

Téléphone : 07.89.34.90.44



**Julie Roulleau, Chargée de communication, DNO Faculté de
Pharmacie**

Mail : julie-roulleau-colas@oange.fr

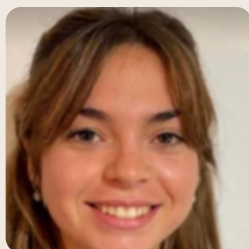
Téléphone : 06.67.72.56.52



**Mélanie Choppin, Chargée de communication, DNO Institut
Agronomique Montpellier**

Mail : melanie.choppin@supagro.fr

Téléphone : 06.18.95.13.93



**Elsa Signoret, Chargée de communication, DNO Institut
Agronomique Montpellier**

Mail : elsa.signoret@supagro.fr

Téléphone : 06.52.18.91.22

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

Association Corporation Oenologie DNO Montpellier.....

Adresse :

N° 15..... Rue Avenue Charles Flahault.....

Code postal 34090... Commune MONTPELLIER.....

Objet :

Attestation de Sponsoring.....

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du .../.../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

.....

Adresse :

.....

Code postal **Commune**

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....